



Jules, le parfait compagnon des devoirs faits

publié le 06/05/2019

Descriptif :

Connaissez-vous Jules ? C'est le nom de l'agent conversationnel du dispositif gratuit en ligne : « Devoirs faits. » « Devoirs faits » a été conçu pour aider les collégiens dans la réalisation de leurs devoirs en autonomie, par l'intermédiaire de Jules, un agent conversationnel. Instinctif, il répond en direct à toutes les questions sur les programmes du collège en mathématiques et en français, en fonction du niveau de classe.

Une fois inscrit, l'accès à Jules se fait via un ordinateur, un mobile, ou une tablette afin de pouvoir l'utiliser au collège comme à la maison.

Dans le cadre du renforcement de la mesure « Devoirs faits » souhaité par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, un service numérique complémentaire au dispositif a été conçu. Ce nouveau service prend la forme d'un personnage virtuel, un avatar nommé Jules, développé par le CNED.

Utilisable durant les heures « Devoirs faits » au sein de votre collège ou bien à leur domicile, cet outil d'aide aux devoirs apporte aux collégiens des réponses concises à des questions simples. Elles peuvent porter sur des savoirs et des compétences en français et mathématiques dans un premier temps, afin de lever des difficultés de compréhension. Grâce à l'intelligence artificielle, plus les collégiens sollicitent Jules, plus celui-ci leur apporte des contenus pertinents. La base de connaissances de cet agent conversationnel est alimentée par une équipe d'enseignants de collège, à partir des programmes officiels du ministère.

L'inscription sécurisée est libre et gratuite.

Chaque élève et enseignant peut créer son compte depuis le lien « créer un compte » disponible sur la page d'accueil <https://devoirsfaits.cned.fr>

Après vérification du profil utilisateur, chaque élève/enseignant choisit un pseudo et mot de passe lui permettant de se reconnecter depuis tout appareil connecté à internet et de retrouver son historique.

Il est également possible de se connecter à Jules par une application mobile « Devoirs faits » pour tablette et smartphone disponible sur App Store et Google Play, lorsque l'utilisation est autorisée dans l'établissement scolaire (ou de chez soi).